

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 897

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'INVITE DE DP

## Une atmosphère empoisonnée

Les questions qui divisent vraiment les Suisses ne sont pas nombreuses, mais elles existent — ainsi, aujourd'hui, celle des réfugiés.

A cet égard, beaucoup parmi nous ont mauvaise conscience. Je me souviens, par exemple, du choc ressenti, comme jeune homme, à la lecture du *Rapport Ludwig* et des cas qu'il relate, dont celui-ci.

Jeannette W. était une Allemande juive qui habitait près de la frontière (à Fribourg en Brisgau) et qui avait adopté un enfant chrétien. A l'automne 1941, elle demande à émigrer via la Suisse et, par l'intermédiaire d'un avocat bâlois, elle décroche un visa pour Cuba ainsi qu'un billet de bateau. Une caution de 2000 francs est demandée et fournie pour obtenir une autorisation de passage par notre pays. Selon les règles en vigueur, cette autorisation est subordonnée à l'octroi d'un visa de transit par la France non occupée. Ce visa se fait attendre alors que les menaces de déportation se précisent. Enfin, au début de février 1942, des assurances sont reçues de Vichy. Mais cela ne suffit plus et l'autorisation d'entrer en Suisse reste refusée, la possibilité d'un passage ultra-rapide par notre pays ne paraissant pas garantie. *Jeannette W. et son enfant furent déportés vers l'Est. Ils n'en sont pas revenus.* (note 1, pp. 196-7 de la version allemande).

C'est peut-être en partie à cause de cette mauvaise conscience que beaucoup sont aujourd'hui ultra-libéraux à l'égard des réfugiés: les frontières devraient être ouvertes à tous, sans restriction ou presque. De l'autre côté, on a l'impression que nombreux sont ceux — une majorité? — qui ne demanderaient au fond pas mieux que de voir les talons du dernier réfugié. D'où une atmosphère polarisée, empoisonnée et propice aux accusations à l'em-

porte-pièce, aux plus terribles des simplifications.

Pourtant, n'y aurait-il pas moyen de s'entendre sur quelques propositions fondamentales pour discuter ensuite, en bonne foi, de la vraie marge de manœuvre?

Ainsi, il y a aujourd'hui dans le monde des millions et des millions de réfugiés — effectifs ou en puissance — dont bon nombre peuvent venir frapper à notre porte depuis que les transports à longue distance sont devenus bon marché. Est-ce être inhumain que de reconnaître qu'il nous est physiquement impossible de les accepter tous? Et que, partant, il faut nécessairement fixer une limite quelque part? Et que, toute limite étant par nature difficile à appliquer en pratique, il y aura toujours — où que soit cette limite — des décisions discutables, voire révoltantes? La vraie question étant dès lors celle du *modus operandi* et en particulier de savoir *combien* de réfugiés nous voulons accepter, étant entendu qu'ils seront à notre charge à tous, via nos impôts, et que, dans ce domaine comme dans d'autres, les solutions «n'y a qu'à» (par exemple «il n'y a qu'à réduire le budget militaire») sont aussi simplistes qu'illusoire. *Personnellement*, je pense que nous pourrions accepter un plus grand nombre de réfugiés, mais c'est de cela qu'il faudrait pouvoir débattre démocratiquement sans qu'immédiatement soit mise en doute la bonne foi de ceux qui pensent autrement.

Parmi les autres questions qui se posent vraiment et dont on peut discuter, il y a par exemple celle-ci: la notion de «réfugiés économiques» (80% des requérants, selon Mme Kopp s'exprimant à la télévision) est-elle vraiment opérationnelle puisqu'on peut être à la fois authentiquement persécuté et vouloir chercher asile dans un pays riche? Ou

encore: ne devrait-on pas distinguer davantage entre les réfugiés qui ont, près de chez eux, une terre d'asile naturelle (si on est bien informé, la majorité du peuple tamoul vit en Inde, de l'autre côté du détroit qui sépare ce pays du Sri Lanka) et ceux qui ne sont pas dans ce cas (les Turcs, par exemple, et en particulier les Kurdes)? Ou encore: ne faudrait-il pas revenir sur la «solution globale» qui a sûrement été écartée trop hâtivement? Ou encore: quand l'asile est refusé — et il y aura toujours des cas où il le sera — comment faut-il procéder? Etc, etc. Mais, quoi qu'il en soit, comment parler de tout cela, qui compte vraiment, si d'un côté on accuse ouvertement ou implicitement ceux qui pensent autrement d'être aussi sentimentaux qu'irréalistes et que, de l'autre côté, on ne recule pas devant les pires amalgames, comme celui qui assimile Monsieur Arbenz aux bourreaux nazis?

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

## DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:**

Jean-Daniel Delley

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jeanlouis Comuz

Invité:

Jean-Christian Lambelet

**Abonnement:**

65 francs pour une année

**Administration, rédaction:**

Saint Pierre 1

Case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

**Composition et maquette:**

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA